



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-fin-de-l-impunité-de-la-Comurhex-a-sonne>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°58 > **La fin de l'impunité de la Comurhex a sonné !**

27 août 2013

La fin de l'impunité de la Comurhex a sonné !

Depuis la fermeture des mines françaises, notre pays se fournit en uranium à l'autre bout de la planète. Après avoir été acheminé vers les ports français, principalement au Havre, l'uranium va être transporté et transformé de nombreuses fois avant d'être utilisé dans les réacteurs. Première étape de ces multiples transformations : la conversion du "yellowcake" en UF₄ à la Comurhex Malvésí, près de Narbonne.

Cette société a été créée en 1971 par la fusion de deux sociétés préexistantes (SUR et SUCP). Elle appartient au groupe Areva. Elle intervient dans l'amont du cycle du combustible nucléaire. Alors que l'usine manipule des radionucléides et des produits chimiques extrêmement nocifs, les risques de ces procédés ont pendant longtemps été sous-évalués et l'usine a pollué la région de Narbonne en toute impunité. Mais aujourd'hui de nombreuses voix s'élèvent pour mettre fin à des années de pollution et de scandales sanitaires passés sous silence.

Qu'est ce que l'UF₄ ?

Le procédé de conversion est un procédé complexe. Il s'agit de dissoudre le concentré d'uranium (yellowcake) dans de l'acide nitrique afin d'obtenir un produit liquide : le nitrate d'uranyle. Le concentré est ensuite purifié, et débarrassé de l'azote qu'il contenait. Enfin, du fluor est injecté, formant ainsi du tétrafluorure d'uranium, dont la formule chimique est UF₄. Ces opérations terminées, la soupe qui en résulte va décanter dans des bassins à ciel ouvert qui laissent s'évaporer l'eau par l'action du soleil et du vent. Toutes ces manipulations transforment le concentré en une substance cristallisée et granuleuse, de couleur verte, qu'on appelle parfois le "sel vert". La porte d'entrée d'un quart du nucléaire mondial et de tout le nucléaire français

Il existe cinq autres usines équivalentes dans le monde : Canada, Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Russie. La Comurhex traitant 26 % de la production mondiale, elle est loin d'être une usine locale. Elle est en fait la porte d'entrée d'un quart du nucléaire mondial et évidemment de la totalité du nucléaire français. Elle exporte 58 % de sa production : 21 % en Asie, 20 % aux USA, 17 % en Europe.

Une gestion des déchets désastreuse

Le procédé de purification de l'uranium produit des quantités importantes de déchets. Dans les bassins d'évaporation et de décantation sont entreposés les déchets radioactifs issus de ce procédé

et des radionucléides artificiels (plutonium et américium) issus des activités industrielles passées du site. L'ASN a demandé à l'exploitant de proposer des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs entreposés sur le site. Il n'en existe à ce jour aucune... évidemment !

Une usine à haut risque chimique

L'usine Comurhex est une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), classée "Seveso" du fait des risques chimiques et toxiques qu'impliquent les nombreux procédés qu'elle utilise. Le procédé d'évaporation et de décantation dans des bassins pollue fortement les airs et les sols, et on ne compte plus les divers incidents et accidents qui s'y sont produits, déversant de la radioactivité dans l'environnement.

Mais l'époque de l'impunité de la Comurhex semble révolue puisque l'exploitant a été condamné une audience avait lieu contre la Comurhex pour des faits commis entre le 21 août et le 25 août 2009. Le tribunal a condamné l'exploitant à 60 000 euros d'amende dont 20 000 avec sursis pour "déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, superficielles ou de la mer".

L'usine contamine également ses salariés et plusieurs cas de leucémie ont été dénombrés chez des anciens travailleurs de l'installation. Retrouvez en page suivante le témoignage de Michel Leclerc qui est parvenu à faire reconnaître sa maladie comme maladie professionnelle. Un risque nucléaire négligé pendant de nombreuses années

Le procédé de transformation produit des effluents liquides contenant des boues nitratées chargées en uranium naturel. Ces effluents sont décantés et évaporés dans des lagunes. La boue est entreposée dans des bassins et le surnageant est évaporé dans des lagunes d'évaporation.

Fait très étonnant, alors que l'usine manipule depuis ses débuts des matières nucléaires, le risque nucléaire n'a jamais été pris en compte et celle-ci n'a jamais eu le statut d'installation nucléaire de base (INB). Jusqu'en 2009, l'ensemble de l'usine était soumis au régime des ICPE "Seveso seuil II". Mais, suite à des analyses menées par l'ASN, il s'est avéré que deux des bassins d'entreposage des boues contenaient des radioéléments artificiels issus du traitement d'"uranium de retraitement" (extrait de combustible nucléaire usé) en provenance du site de Marcoule. En vertu de la nomenclature des installations nucléaires de base du 11 mai 2007, ces deux bassins auraient dû relever du régime des INB, bien plus contraignant que celui des ICPE.

La Comurhex a pourtant attendu une injonction de l'ASN pour engager une procédure de mise en conformité. L'ASN a pris le 22 décembre 2009 une décision qui a fixé au 31 décembre 2010 la date limite pour le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de création d'INB couvrant les bassins de traitement et d'entreposage B1 et B2 et définissant l'encadrement juridique de ces bassins dans l'attente du décret d'autorisation de création. Le dossier de demande d'autorisation est toujours en cours d'instruction par l'ASN.

Le Code de l'environnement punit de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende l'absence d'autorisation d'une installation nucléaire. Bien que l'exploitant soit aujourd'hui en phase de régularisation, les bassins n'ont pas été soumis pendant plusieurs années à la réglementation contraignante attachée aux INB alors qu'ils auraient dû l'être. Nous nous interrogeons également sur la nécessité de reclasser d'autres parties, voire toutes, de l'installation.

Pour faire cesser cette impunité, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une plainte afin que l'exploitant soit condamné. Affaire à suivre...

Laura Hameaux